

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 30 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 20 juin 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER pouvoir à Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Ludovic LALANDE

**Concerne : 2011 30-06-14 MARCHES D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AVENANTS**

Par délibération 10-22 du 25 mars 2010, il avait été décidé de lancer l'appel d'offres pour les travaux d'extension des locaux administratifs de la Communauté de Communes.

Par délibération 10-55 du 24 juin 2010, le choix des entreprises a été décidé.

Des modifications ont dû être apportées pendant le déroulement des travaux. Plusieurs avenants ont donc été proposés ce jour à la Commission d'Appel d'Offres :

***Lot 1 Gros œuvre Entreprise BENABEN***

- montant initial : 93 615,90 € HT soit 111 964,61 € TTC

- Plus value liée au ravalement de la façade pierre dans le hall d'accueil :  
2 800 € H.T. soit 3 348,80 € T.T.C.

► Le montant de ce lot devient : 96 415,90 € H.T soit 115 313,42 € T.T.C.

***Lot 2 Charpente mécanique Entreprise SOCOMAR***

- montant initial : 17 650 € HT soit 21 109,40 € TTC
- avenant n°1 : 800 € H.T. soit 956,80 € T.T.C.

Cet avenant fait l'objet d'un changement de prestation lié à la nouvelle structure du bâtiment.

► Le montant de ce lot devient : 18 450 € H.T. soit 22 066,20 € T.T.C.

***Lot 8 Plomberie sanitaires Entreprise EOLE***

- montant initial : 3 136,55 € HT soit 3 751,31 € TTC.
- Plus value liée d'un vidoir ménage dans le local technique 477,25 € H.T. soit 570,79 € T.T.C.

► Le montant de ce lot devient : 3 613,80 € H.T. soit 4 322,10 € T.T.C.

***Lot 10 électricité Entreprise AUMAILLEY***

- montant initial : 16 100 € HT soit 19 255,60 € TTC

Plus value liée à la fabrication et pose d'une cloison séparative dans le local jeunesse ainsi que des ajustements au niveau de l'accueil : 1 645 € H.T soit 1 967,42 € T.T.C.

► Le montant de ce lot devient : 17 745 € H.T soit 21 223,02 € T.T.C.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport,

► **valide** les avenants tels que présentés ci-dessus.

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces avenants.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 01 juillet 2011

**Le Président,  
Gérard DUBO**



**Acte à classer**

DC2011-30-06-14

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2011-07-07T16-01-18.00 ( MI42453302 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110630-DC2011-30-06-14-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Marchés d'extension des locaux de la Communauté de Communes - Avenants

Date de décision : 30/06/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 14.PDF

Préparé	Le 07/07/11 à 15:15	Par <u>TREMBLIER Karine</u>
Transmis	Le 07/07/11 à 16:01	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 07/07/11 à 16:17	